



## Durée du pré avis quels sont les règles, recours pour le propriét

Par **roncin**, le **15/04/2009** à **11:27**

Bonjour, nous avons un souci avec 1 locataire qui nous donne son pré avis de 1 mois dit-il car il est au chômage. Quand il est rentré il y a 1 an il était en CDI, puis rapidement sans travail, puis en CDD. Là il n'a pas retrouvé de travail. Il ne peut pas voir qu'il s'est fait opérer du genre. Du coup je ne comprend pas pourquoi il ne respectera pas les 3 mois de pré avis vu qu'il n'a pas retrouvé de travail. Merci de m'éclairer quel recours ? (nous avons investi dans le locatif mais ce n'est vraiment pas évident car nous ne trouvons malheureusement que des gens qui vivent de la CAF ou Assedic. C'est très démoralisant.)